

Mairie annexe des Vergnes

En ce moment Dossiers / Grands projets

La Mairie annexe des Vergnes ouvre ses portes !

Véritable maison des services publics, ce projet illustre la volonté municipale de favoriser l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire clermontois. La dématérialisation des démarches peut être un frein pour des millions de Français ne se déclarant pas être à l'aise avec le numérique. Avec l'ouverture de cette Mairie annexe dans le quartier des Vergnes, la Ville de Clermont-Ferrand lutte contre cette dynamique en renforçant la présence des services publics dans les quartiers prioritaires de la ville.

À travers ce projet, il s'agit pour la Municipalité de proposer un accueil de proximité et une prise en charge adaptés aux habitants, en s'adressant notamment aux plus vulnérables qui ont le moins recours à leurs droits. Placée au cœur du territoire nord, la Mairie annexe des Vergnes s'inscrit dans une logique d'accueil inconditionnel et de médiation administrative.

INFORMATION

Accueil, information et orientation en fonction des demandes des habitants

MAIRIE ANNEXE DES VERGNES

Rue du Château des Vergnes

63100 CLERMONT-FERRAND

Tel : 04 73 42 63 60

E-mail : mairieannexevergnes@ville-clermont-ferrand.fr

Ouverture au public :

Lundi de 13h30 à 17h00

Mardi de 13h30 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Accueil, information et orientation en fonction des demandes
- Lecture et explication des démarches
- Rédaction de courriers, renseignement de formulaires
- Accompagnement aux démarches en ligne
- Impressions en noir et blanc et photocopies

Permanences sur rendez-vous :

Ecrivain public : Le lundi de 14h00 à 17h00

Juristes : Le mercredi de 9h00 à 12h00

Mission locale

PLIE

Informations par téléphone au 04 73 42 63 60 ou par mail à l'adresse mairieannexevergnes@ville-clermont-ferrand.fr

Pour toute demande d'acte d'état civil, se reporter à la page Etat Civil.

ATTENTION : Afin de garantir la sécurité de tous, régulation à l'entrée et veille au respect des distances de sécurité.

Pour la sécurité des usagers et celle des agents, le port du masque est obligatoire.

Exceptionnellement fermée :

- Le jeudi 24 septembre après-midi
- Le mercredi 30 septembre après-midi.

Fermeture estivale de la Mairie annexe des Vergnes du lundi 10 au dimanche 23 août prochain.

Réouverture le lundi 24 août à 14h00.

Les permanences des partenaires juridiques et de l'écrivain public reprendront, quant à elles, dès la rentrée de septembre, sur rendez-vous uniquement.